

Délibération DEL-CC-2023-024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 21 MARS 2023

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le vingt et un mars deux mille vingt-trois, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (65) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Armelle CASSIN, Gilles PETRAUD, François MARY, Philippe ROBIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Pascal LAGOGUEE, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Béangère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, Bruno BODIN, André BOISSONNOT, Bernard CARTIER, Yannick CHARRIER, Julie COUTOUIS, Pascale FERCHAUD, Stéphanie FILLON, Jean-Baptiste FORTIN, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Patricia MIMAULT, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

Pouvoirs (6) : Jean Claude METAIS À Emmanuelle MENARD, Jean-Pierre BODIN À Sébastien GRELLIER, Marie-Line BOTTON À Johnny BROSSEAU, Jean-Paul GODET À Florence BAZZOLI, Jean-François MOREAU À Béangère BAZANTAY, Rodolphe ROUE À Dany GRELLIER,

Absents (10) : Jean Claude METAIS, Jacques BELIARD, Jean-Pierre BODIN, Marie-Line BOTTON, Jean-Paul GODET, Jean-Jacques GROLLEAU, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-François MOREAU, Rodolphe ROUE, Corinne TAILLEFAIT

Date de convocation : 15-03-2023

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Yves BILHEU

DECHETS

Tarifs amiante 2023

Vu la délibération n°DEL-CC-2018-249 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais en date du 6 Novembre 2018 adoptant le Règlement de collecte de la Direction de la prévention et de la valorisation des déchets ;

Vu la délibération n°DEL-CC-2022-241 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais en date du 14 Décembre 2022 fixant les tarifs de dépôts des déchets en déchetterie ;

Considérant que le tarif du forfait amiante de la délibération n°DEL-CC-2022-241 comprend une erreur.

Il est proposé de rectifier cet élément par la présente délibération.

Pour les déchets d'amiante liée, seuls les particuliers, les services de la Communauté d'Agglomération ou les communes membres peuvent déposer ce type de déchets en déchetterie sous les conditions financières suivantes :

Les tarifs suivants sont proposés à compter du 1^{er} avril 2023 :

PARTICULIERS COMMUNES / CA2B	DECHETS DANGEREUX	Tarifs à compter du 01/04/2023
	Amiante liée : si dépôt > à 55 kg par apport (facturation dès le 1 ^{er} kg max 500 kg/apport) <i>Service réservé uniquement sur la déchetterie de Bressuire</i>	0,32 € net/kg
	Amiante liée : forfait de dépôt de 1 à 55 kg par apport <i>Service réservé uniquement sur la déchetterie de Bressuire</i>	17,60 € net/apport
	Sac d'amiante big bag pour dépôt dans un centre de traitement – 100*100*100 cm	16,00 €/unité
	Sac d'amiante big bag pour dépôt dans un centre de traitement – 160*110*50 cm	18,00€/unité
	Sac d'amiante big bag pour dépôt dans un centre de traitement – 250*150*30 cm	20,00€/unité

Le conseil communautaire est invité à :

- **approuver les tarifs ci-dessus à compter du 1er avril 2023 ;**
- **imputer cette recette sur le budget annexe « Collecte et traitement des déchets » SPA Chapitre 70 ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

24 MARS 2023

Transmis en préfecture le

Notifié ou publié le

24 MARS 2023

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

